



**DÉLIBÉRATION**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

20/131 YM/PL

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 3 juillet 2020.

Étaient présents : M. CLECH, Mmes ORGEL, PRIEUR, TOULON, ELBACHIR, MM. LENOIR, CLEMENT, MANUEL, ROBERT, Mmes DUFIT, BENOIT, CALCIO-GAUDINO, PION, BAÏLICHE, BOIZOT, FERRY, MM. BARJOU, FICHOT, DROUVILLE, GERTNER, GRILLET, BUTTURI, HAMAM, LETRILLARD.

Absents représentés : Mme LARRANDART (pouvoir à Mme ELABCHIR), Mme AGUILAR (pouvoir à M. LETRILLARD), Mme COELHO (pouvoir à M. HAMAM)

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme BENOIT

**FINANCES**  
**TARIFS MUNICIPAUX 2020**

- Vu la délibération n°19-214 en date du 18 décembre 2019 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2020 ;
- Vu la délibération n°19-099 en date du 25 juin 2019 fixant les tarifs municipaux 2019-2020 du Centre Social ;

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

-d'ajouter aux tarifs municipaux les points suivants :

	Tonnerre (€)	Extérieurs (€)
Prestations		
<b><u>Piscine</u></b>		
Vente de bonnet de bain	1,50€	1,50€
<b><u>Centre Social</u></b>		
Adhésion	15,00€	15,00€

Sortie	Adhérent		Non adhérent	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
Dans le territoire intercommunal sans prestation	5€	2€	6€	3€
Dans le territoire intercommunal avec prestation Ex : Château Ancy Le Franc	6€	4€	8€	6€
A l'extérieur du territoire intercommunal sans prestation Ex : Lac de la forêt d'orient	6€	4€	8€	6€
Bowling	6€	4€	8€	6€
Spectacle de Saint Fargeau	8€	5€	10€	6€
Cirque	8€	6€	10€	8€
Parc de l'Auxois	18€	12€ (si -3 ans = 4 €)	20€	14€ (si -3ans = 5 €)

**Scrutin :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le maire

Cédric CLECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR préfecture en date du : 13/07/20

Publication le : 13/07/20

Certifié exact,

Le maire

Cédric CLECH